Université de Strasbourg

DÉLIBÉRATION
Conseil d'administration

Séance du 16 décembre 2025

Délibération n°236 -2025
Point 4.13.9.2

Point 4.13.9.2 de l'ordre du jour
Accompagnement et dispositifs de soutien aux services de la formation

EXPOSE DES MOTIFS :

L'Université de Strasbourg veut, au travers d'un soutien financier ponctuel soutenir des initiatives remontées du terrain. Le cahier des charges de ce dispositif issu de la programmation 2025 de l'Initiative d'excellence (IdEx) a été adopté par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 6 mai 2025.

Ce dispositif a pour objectif l'accompagnement de nouvelles formes d'actions en matière de pédagogie et de formation et/ou venir en appui au développement des axes stratégiques prioritaires de la politique de formation.

La commission s'est réunie à deux reprises, le 3 juillet 2025 pour auditionner les candidats puis le 12 novembre 2025 pour sélectionner les projets. Deux demandes présentées par le service des bibliothèques et composantes ont été réorientées vers le dispositif « Expérimenter, transformer et amplifier la pédagogie » (ETAP) en raison de leur dimension pédagogique. Par ailleurs, en raison de la forte dimension numérique des projets et afin de garantir la cohérence avec la stratégie numérique de l'établissement, les exigences formulées par le Comité Stratégie et Projets Numériques (CSPN), jointes en annexe, ont été prises en considération.

La commission propose le financement des deux dispositifs indiqués dans le tableau ci-après, pour une durée de deux ans, la date limite d'éligibilité des dépenses étant fixée pour le 31 décembre 2027 au plus tard.
Les montants attribués, présentés ci-après, seront exclusivement consacrés à la réalisation des projets déposés dans le cadre de ce dispositif. La mise en place des crédits sera conditionnée à la transmission à la Direction des finances des pièces nécessaires, ainsi qu'au respect des conditions prévues par le dispositif et des recommandations émises par la commission.

Réf	Intitulé du projet	Structure porteuse	Structures associées	Dispositif envisagé	Référent.s opérationnel.s	Montant sollicité dans le cadre de ce dispositif (en € TTC)	Montant de la subvention proposé (en € TTC)	Date limite d'engagement
6	***Projet SIGED - Système d'Information pour la Gestion des Émargements Dématérialisés***	**Service formation continue (SFC)**	Direction du numérique (Dnum); Direction des études et de la scolarité (DES) / CFAU Mulhouse	Projet de transformation numérique d'un processus administratif structurant : une solution numérique pour les émargements des formations en formation continue et en apprentissage.	Mme Valentine LEONARD ; Mme Carole MAILLIER	50 000 €	**50 000 €**	**déc-27**
8	***Gestion Electronique des Recours (GERE)***	**Direction des études et de la scolarité (DES)**	Direction du numérique (Dnum), Service des affaires juridiques et institutionnel les (SAJI)	Amélioration continue du service rendu aux étudiants. Sécurisation des process et standardisation des processus pour prévenir et/ou gérer les contentieux juridiques à l'échelle de l'établissement.	M. Jean-Paul DE LA RICA	65 000 €	**42 200 €**	**déc-27**
						115 000 €	**92 200 €**	

Le 25 novembre 2025, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 36 voix pour.

Rapporteur : Rachel SCHURHAMMER

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve l'accompagnement et dispositifs de soutien aux services de la formation.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	31
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	5
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 17 décembre 2025

La Directrice générale des services

Valérie GIBERT

AMI *Accompagnement et dispositifs de soutien aux services de la formation*
EXAMEN DES PROJETS (ayant eu un avis favorable de la commission)

Réf	Intitulé du projet	Structure porteuse	Structure associée	Dispositif.s envisagé.s	Description et objectifs	Mots-clés	Public cible	Période de réalisation envisagée	Référent.s opérationnel.s	Montage financier	Montant sollicité dans le cadre de ce dispositif (en €)	Expertise interne (CSPN)	Montant proposé par la commisison (en € TTC)	Avis de la commission du 12 novembre 2025
6	***Projet SIGED - Système d'Information pour la Gestion des Émargements Dématérialisés***	**Service formation continue (SFC)**	Direction du numérique (Dnum); Direction des études et de la scolarité (DES) / CFAU Mulhouse	**Projet de transformation numérique d'un processus administratif structurant : une solution numérique pour les émargements des formations en formation continue et en apprentissage.** Ce projet est conçu comme un dispositif mutualisable à l'échelle de l'Université, avec un potentiel de déploiement progressif par le Service formation continue, les composantes organisant des formations en apprentissage. Nous souhaitons développer un outil qui réponde au plus grand nombre afin d'éviter la multiplication des solutions au sein de l'Université. Il existe des solutions mutualisées au sein de l'ESR, comme ESUp-Emargement (cf: préconisations Dnum).	Contexte : gestion actuelle au format papier soit une charge administrative importante sans valeur ajoutée (temps de traitement élevé, risque de perte physique, manque de visibilité en temps réel pour la prévention des abandons, archivage important au format papier). Ce projet vise à : • Diminuer la charge administrative à faible valeur ajoutée • Réduire les risques d'erreur ou de rejet par les financeurs • Optimiser le suivi de l'assiduité en temps réel pour prévenir les abandons et répondre aux exigences QUALIOPI • Améliorer l'image de l'université par la modernisation des outils utilisés	Dématérialisation Assiduité – RGPD – Digitalisation – Gestion administrative – Formation continue – Apprentissage - Innovation pédagogique – Transformation numérique	**Etudiants** (tous niveaux confondus) en formation continue et étudiants en apprentissage. Personnels. Partenaires.	septembre 2025 à **décembre 2027**	Mme Valentine LEONARD ; Mme Carole MAILLIER, directrice du SFC	Estimation du coût (phase d'étude pour affiner le montage) • Solution numérique / développement spécifique • Matériel (tablettes, QR codes, équipements de salle) • Formation et accompagnement • Maintenance et hébergement sécurisé	50 000 €	**Points forts :** Alignement stratégique : le projet répond à la majorité des valeurs du SDN (hors DDRS) et s'inscrit dans les enjeux identifiés (dématérialisation, mutualisation, amélioration du cycle de vie des données, etc.). Large périmètre fonctionnel : besoin exprimé par plusieurs entités (DES, INSPE, Facultés de droit, lettres, langues, etc.). Interopérabilité : intégration possible avec l'outil ADE (gestion des emplois du temps). Portage : proposition de pilotage par le SFC pour l'établissement. **Points de vigilance :** Portage du projet par le SFC, alors que le besoin concerne l'ensemble de l'établissement. Ressources humaines et financières encore difficiles à estimer avant validation fonctionnelle d'Esup-Émargement. Difficultés techniques liées à l'intégration du CFAU (gestion des identifiants). Une montée en charge progressive avec un groupe pilote restreint (SFC, DES, Droit, INSPE) est recommandée. Risque de non compatibilité de l'outil Esup- É margement **Avis et recommandations du CSPN :** Le CSPN considère le projet pleinement aligné avec la stratégie numérique de l'établissement et répondant à une demande forte. Il émet un avis favorable, sous réserve des points suivants : **La solution devra s'appuyer sur Esup-Émargement, solution largement utilisée dans l'ESR**. Le SFC peut porter le projet à condition que la DES soit représentée dans l'équipe projet. Démarrage recommandé avec un groupe pilote représentatif : SFC, Droit, INSPE. Le CFAU ne sera pas intégré dans le périmètre du projet, compte tenu de la complexité de son intégration (gestion des identifiants notamment). Une étude spécifique pourra être envisagée ultérieurement si nécessaire. En cas de nécessité de développements complémentaires ou d'intégration d'autres outils, une nouvelle saisine du CSPN sera requise afin de valider une révision du plan de charge et du calendrier de déploiement.	50 000 €	Avis favorable. La demande porte sur l'utilisation d'une solution numérique de gestion des émargements des formations en formation continue et en apprentissage. Le besoin exprimé par le service de la formation continue et par d'autres composantes apparait légitime et vise à sécuriser et fluidifier les processus. À l'issue de l'examen de la note d'opportunité numérique par le CSPN, il a été confirmé que ce projet s'intégrait pleinement dans la stratégie numérique de l'établissement et répond à plusieurs enjeux tels que la dématérialisaliation, la mutualisation, l'amélioration du cycle de vie des données, etc. Sur la base d'un avis favorable rendu par le CSPN, la commission émet à son tour un avis positif, sous réserve du respect des conditions et de la prise en compte des recommandations formulées par le CSPN. Le financement est conditionné à la présentation en début d'année 2026, d'un budget révisé et d'un rétroplanning actualisé, ainsi qu'au respect des conditions énoncées ci-après : - La solution retenue est Esup- Émargement, déjà largement utilisée dans l'ESR. - Le pilotage du projet est confié au SFC, à condition qu'il s'appuie sur une équipe projet représentative de l'établissement intégrant notamment l'expertise de la DES, le périmètre d'application dépassant les formations du service de la formation continue. - Le déploiement se fera progressivement, en commençant par un groupe pilote restreint et représentatif tels que la Faculté de Droit et l'INSPE par exemple. - Le CSPN a écarté le CFAU du périmètre du projet, compte tenu de la complexité et des contraintes techniques liées à son intégration, notamment la gestion des identifiants.
7	***IA pour les services en soutien à la formation***	**Direction du numérique (Dnum)**	**Institut de développement et d'innovation pédagogiques (Idip)**	**Souhait de poursuivre les expérimentations en cours autour de l'IA pour une montée à l'échelle en pédagogie.**	Contexte : développer et maîtriser l'IA est un enjeu prioritaire pour la formation universitaire aujourd'hui. Cette demande s'inscrit dans un plan d'action plus global et dans la continuité des actions en cours incluant le développement d'outils d'IA pour la pédagogie (projet IAAT porté par la DNum) et la formation des étudiant.e.s à utiliser de manière pertinente et raisonnée les intelligences artificielles pour apprendre (projet ATIA co-porté	Intelligence artificielle, LLM, accompagnement des étudiants, réussite étudiante	**Etudiants (tous niveaux confondus)**	Janvier 2025 à janvier 2026	M. Julien DUPRE, directeur adjoint de la Dnum et Mme Sophie KENNEL, directrice de l'Idip	*A définir*		**Présentation de l'opportunité et alignement stratégique** : Ce projet vise à explorer le recours à des outils d'intelligence artificielle pour améliorer les services rendus aux étudiants. Il intègre plusieurs sous-projets, notamment : un chatbot porté par l'IDIP, destiné à faciliter les réponses aux questions des étudiants ainsi qu'un coach linguistique à destination des étudiants internationaux, porté par la DRI. **Avis et recommandations du CSPN** : Le CSPN émet un avis défavorable à l'intégration du projet dans le portefeuille des projets numériques, considérant que : le projet n'est pas prioritaire au regard des autres chantiers actuellement engagés dans le domaine ; le plan IA de l'établissement est encore en cours d'élaboration, et qu'il convient d'attendre son cadrage pour positionner ce type d'initiatives.		
8	***Gestion Electronique des Recours (GERE)***	**Direction des études et de la scolarité (DES)**	Direction du numérique (Dnum), Service des affaires juridiques et institutionnelles (SAJI)	**Amélioration continue du service rendu aux étudiants. Sécurisation des process et standardisation des processus pour prévenir et/ou gérer les contentieux juridiques à l'échelle de l'établissement.** La problématique de la gestion des recours gracieux des étudiants fait partie des projets retenus dans le cadre du chantier de priorisation des processus à dématérialiser. Une expertise fonctionnelle s'avère indispensable pour mener ce chantier.	Contexte : cette demande s'inscrit dans la continuité d'un précédent projet retenu, revu afin d'aller au-delà de la réalisation d'un guide. Il s'agit de concevoir, réaliser et déployer un outil centralisé de gestion des recours gracieux relatifs aux questions des études et de la scolarité. Point d'entrée unique, l'outil permettrait la gestion du workflow entre les différents acteurs concernés, la traçabilité des échanges (d'autant plus nécessaire en cas de contentieux) et la réponse à la demande (à travers notamment une aide rédactionnelle reposant sur une banque de réponses sécurisées préétablies).	Recours, gestion des demandes, dématérialisation, précontentieux, point d'entrée unique, principe dItes le nous une fois, prévention des risques	**Etudiants** (tous niveaux confondus); **Personnels; services de l'université** : DES, SAJI, Cabinet de la présidence, Composantes	Septembre 2025 à **décembre 2027**	M. Jean-Paul DE LA RICA, directeur de la DES	Recrutement d'un chargé de projet pour une période de 16 mois ; 4000 € pour le recrutement d'un élève stagiaire ERAGE (cofinancement DES/SAJI sur deux campagnes - juillet/décembre 26 et juillet/décembre 2027)	65 000 €	Ce projet figure parmi les cinq processus priorisés pour l'année 2024. La DES a exprimé un besoin de renfort en ressources humaines pour engager les travaux, justifiant ainsi une demande de financement dans le cadre de l'IDEX, en particulier pour le recrutement d'un poste dédié. **Avis et recommandations du CSPN :** Le projet a déjà été validé lors de l'atelier dématérialisation et intégré au plan de charge de la DNUM. Les travaux étaient en attente de la mobilisation de la DES pour pouvoir être lancés. Ce processus figure parmi les cinq priorités définies pour 2024. Le projet est pleinement aligné avec la stratégie numérique et s'inscrit dans une trajectoire déjà planifiée. **Le CSPN émet un avis favorable, sous réserve des points suivants** : La solution envisagée, PUBLIK, couvre bien l'ensemble du besoin. Si l'outil ne permet pas une dématérialisation complète du processus, et que des développements complémentaires ou l'intégration d'autres solutions applicatives s'avèrent nécessaires, le calendrier présenté dans le dossier pourrait être impacté. Dans ce cas, une nouvelle saisine du CSPN sera nécessaire afin de valider une révision du plan de charge et du calendrier de déploiement.	42 200 €	Avis favorable. Le projet vise à sécuriser et à standardiser des processus pour prévenir et/ou gérer les contentieux juridiques à l'échelle de l'établissement. À partir de l'examen de la note d'opportunité numérique par le CSPN, il a été confirmé que le présent projet s'inscrivait pleinement dans la trajectoire définie parmi les chantiers prioritaires de dématérialisation, la solution "PUBLIK" ayant par ailleurs été identifiée. Un renfort fonctionnel au sein de la DES apparait toutefois nécessaire pour mener ce projet. Le financement sollicité dans le cadre de cet appel porte sur le recrutement ponctuel d'un.e chargé.e de projet rattaché.e à la DES, dont les missions confiées porteront sur le pilotage opérationnel (planification; conception des processus) en étroite articulation avec les équipes de la DES et de la DNum (configuration, paramétrage de la plateforme). Une collaboration avec le SAJI, et plus particulièrement avec les stagiaires en charge de la rédaction de modèles de réponses juridiques sécurisées, est prévue. Un cofinancement des gratifications de stages est par ailleurs sollicité. Enfin, la demande d'un renfort apparait justifiée afin d'accompagner les services et les composantes dans l'évolution de leur organisation et de leurs pratiques suite au déploiement de cette solution qui constitue une étape déterminante du projet. Sur la base d'un avis favorable rendu par le CSPN, la commission émet à son tour un avis positif, sous réserve du respect des conditions et de la prise en compte des recommandations formulées par le CSPN et par la commission. Le financement est conditionné à la présentation d'un rétroplanning actualisé avec les parties prenantes, compte tenu des préconisations formulées en juillet dernier en raison de l'ampleur pour mener la conduite du changement : - L'articulation entre les stagiaires (profil juridique) et le renfort prévu à la DES sur la dimension projet est jugée pertinente. Toutefois cet aspect mériterait d'être davantage développé dans la fiche de poste. - Les modalités d'appui à la DPAC restent à préciser. Un besoin exprimé en 2024, dans le cadre d'un projet antérieur portant sur une demande ponctuelle de recrutement à la DES d'un profil juridique chargé de concevoir un guide, à destination des acteurs de la formation, afin de prévenir les contentieux juridiques, a été réévalué. Un financement d'un montant jusqu'à 50k€ avait été accordé à la DES en 2024 mais n'avait pu être mené. Les membres de la commission proposent de mobiliser l'enveloppe attribuée l'année 2024, complétée par un financement additionnel dans le cadre de cet appel pour ce projet de standardisation des processus visant à prévenir et à gérer les contentieux juridiques à l'échelle de l'établissement. Compte tenu de la complémentarité attendue entre le renfort d'un.e chargé.e de projet (21 mois) au sein de la DES et les stagiaires qui apporteront leur expertise juridique, les deux périodes de stage ont été prises en compte. Il a ainsi été proposé d'allonger la période de financement pour couvrir la période jusqu'au 31 décembre 2027.
9	***Création d'une salle d'anatomie au sein de la BU Santé***	**Service des bibliothèques (SBIB)**	**Faculté de Médecine, Maïeutique et Sciences de la Santé**	**Aménagement d'une « Salle d'anatomie » avec des outils pédagogiques dans une salle spécifique entièrement équipée** (modèle de ce qui existe ailleurs, par exemple à Lyon).	Contexte : remise à niveau d'une partie d'infrastructures grâce au financement du COMP, opportunité d'aménager une salle. La BU Santé vise désormais à élever ses services aux standards qualitatifs actuels des grandes bibliothèques de santé suite à une étude menée auprès des étudiants.	Licence , Pédagogie Innovante, Développement d'inter-relations	**Principalement étudiant.es niveau licence : 2ème année de médecine (DFGSM2) et du socle commun L1SPS.** Usagers de la	Année universitaire 2025-2026	M. Olivier DIVE, responsable de la BU Santé. Mme Martine GEMMERLE, directrice du SBU et Mme Juliette DUTOUR,	Scenario intégrant les dépenses - socle du projet - dont le financement partiel des travaux à hauteur de 57% (19 259,65€) pour le cloisonnement du hall. Cofinancement	59324			Projet orienté vers le dispositif ETAP selon un calendrier commun (CFVU du 25 novembre 2025)
11	***Création d'un espace dédié à la consultation de la presse au sein du centre de documentation du CUEJ***	**Service des bibliothèques (SBIB)**	**Centre d'enseignement universitaire du journalisme (Cuej)**	**Projet de réaménagement du centre de documentation en un espace convivial pour la lecture de la presse.**	Contexte : étude menée auprès des étudiants du CUEJ en 2023. Projet d'amélioration de l'accueil des étudiants pour qui la lecture des journaux et magazines doit devenir un réflexe quotidien et familier.	Espaces pédagogiques, presse quotidienne et hebdomadaire française et européenne, valorisation de la presse dans les	**Principalement les étudiants du CUEJ (niveau master)**. Etudiants niveaux licence des facultés partenaires pour lesquelles l'offre	Année universitaire 2025-2026	Mme Murielle HAEGEL responsable du centre de documentation du CUEJ. Mme Juliette DUTOUR, directrice	Achat de mobiliers Dépenses de fonctionnement : Achat de mobiliers : table et chaises hautes ; fauteuils ; canapé ; tables basses ; sièges. *Cofinancement du*	8300			Projet orienté vers le dispositif ETAP selon un calendrier commun (CFVU du 25 novembre 2025)
					Enveloppe prévisionnelle : 100K€						115 000 €		92 200 €	